

Saint-Mathurin-sur-Loire

Assainissement non-collectif : attendre avant d'effectuer des travaux

Une centaine de personnes a assisté, dernièrement à la salle des fêtes de Saint-Mathurin-sur-Loire, à la réunion publique de l'association Pour un assainissement mathurinois équitable (Pame).

L'association Pame (Pour un assainissement mathurinois équitable), qui a rejoint la Fédération assainissement du Maine-et-Loire, recherche un dialogue avec les élus municipaux, communautaires, les décideurs du Conseil général et les députés, en demandant que le service public prenne en compte, de façon équitable, les assainissements collectifs et non collectifs. L'objectif serait de baisser le coût

de remise aux normes des installations qui attend, selon l'association, la majorité des propriétaires. Pour Jean Courratier, son président, « les élus se contentent d'aider le financement de l'assainissement collectif. Il faudrait arriver à une équité en mutualisant les assainissements collectifs et non-collectifs. »

Équitable pour qui ?

« C'est inéquitable », selon Jean-Marc Verchère, président de la



Jean Courratier, à gauche, président de l'association Pame

Communauté de communes, maire de Saint-Mathurin, présentent dans l'assistance, qui soulignait que « les propriétaires reliés à l'assainissement collectif ont déjà payé leur raccordement au réseau et s'acquittent d'une

redevance à vie. Il serait injuste qu'ils endossent une partie du financement de l'assainissement non-collectif. Même si les coûts de la mise aux normes sont élevés, ils ne concerneront que les 25 % de "mauvais élèves" pro-

priétaires d'installations polluantes. Je trouve que PAME est dans son rôle pour l'information sur les nouvelles techniques, pour des négociations de tarifs, mais ne doit pas effrayer en annonçant des chiffres comme 450 € par an sur 20 ans. »

L'élu a néanmoins rejoint le conseil de Pame : avant d'effectuer des travaux, il est urgent d'attendre les nouveaux matériels approuvés dans d'autres pays et qui offrent d'intéressantes alternatives économiques et techniques : microstations et petites installations d'assainissement qui présentent, entre autres, une emprise de 8 m² contre 20 m² en épandage pour un prix de 5 000 à 8 000 €